

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

RESTRICTED

WT/COMTD/1/Add.3

16 janvier 1996

(96-0144)

Comité du commerce et du développement

Original: espagnol

ACCORD RELATIF AU MARCHÉ COMMUN DU SUD (MERCOSUR)

Addendum

La Mission permanente de l'Uruguay a fait parvenir au Secrétariat la communication ci-après, datée du 15 décembre 1995.

La Mission permanente de l'Uruguay présente ses compliments au Secrétariat de l'Organisation mondiale du commerce et a l'honneur de lui faire savoir que son gouvernement, en sa qualité de coordonnateur *pro tempore* des pays membres du MERCOSUR, annonce que le Protocole d'Ouro Preto, qui établit une nouvelle structure institutionnelle du MERCOSUR, est entré en vigueur le 15 décembre 1995. Elle lui saurait gré de bien vouloir porter cette information à la connaissance des Etats membres de l'OMC.

Il convient de noter que ce Protocole a été communiqué au Secrétariat sous couvert d'une note de la délégation permanente du Paraguay et qu'il a été distribué sous la cote WT/COMTD/1/Add.1.